

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Nice, le 14/02/2024

TRIBUNAL ADMINISTRATIF  
DE NICE

18 avenue des fleurs  
CS 61039

06050 NICE Cedex 1  
Téléphone : 04 89 97 86 00  
Télécopie :

Greffe ouvert du lundi au vendredi de  
8h30 à 12h00 - 13h30 à 16h00

E24000006 / 06

M. le Maire  
ROQUEFORT LES PINS  
PLACE ANTOINE MERLE  
06330 ROQUEFORT LES PINS

Dossier n° : E24000006 / 06  
(à rappeler dans toutes correspondances)

COMMUNICATION DECISION DESIGNATION COMMISSAIRE OU COMMISSION

**Objet** : enquête publique relative à la modification de droit commun n°2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Roquefort-les-Pins

M. le Maire,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle le président du tribunal a désigné Monsieur Raymond HECHT, consultant en programmation urbaine, demeurant 156 Boulevard Napoléon III Villa Hortense, NICE (06200) (tel : portable 06-70-37-53-88) en qualité de commissaire enquêteur et Madame Françoise ROUXEL (tel : 04-83-55-38-79 ; portable : 06-12-98-84-58) en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Je vous rappelle qu'en application de l'article R.123-13 du code de l'environnement, vous devez consulter le commissaire enquêteur avant de fixer les heures où celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.

Enfin, vous voudrez bien me transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête dès que celui-ci aura été pris et, en application de l'article R.123-23 du code susmentionné, lorsqu'ils auront été déposés, un exemplaire du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sous le présent timbre en ajoutant la mention " désignation des commissaires enquêteurs "

Je vous prie de bien vouloir recevoir, M. le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,  
ou par délégation,

C. BERTOLOTTI

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NICE

12/02/2024

N° E24000006 /06

La présidente du tribunal administratif

**Décision désignation commissaire du 12/02/2024**

Vu enregistrée le 07/02/2024, la lettre par laquelle le maire de ROQUEFORT LES PINS demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

*l'enquête publique relative à la modification de droit commun n°2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Roquefort-les-Pins ;*

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2024 ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1** :Monsieur Raymond HECHT est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 2** :Madame Françoise ROUXEL est désignée en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 3** :Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

**ARTICLE 4** :La présente décision sera notifiée au maire de ROQUEFORT LES PINS, à Monsieur Raymond HECHT et à Madame Françoise ROUXEL.

Fait à Nice, le 12/02/2024

La présidente,

Pour expédition conforme

le greffier en chef



Marianne Pouget